



Conseil économique et social

Provisoire

27 août 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 juillet 2004, à 10 heures

Président : M. Neil (Vice-Président) (Jamaïque)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-41671 (F)



En l'absence de M^{me} Ras, M. Neil (Jamaïque), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (suite) (E/2003/35, E/2004/3-E/ICEF/2004/4, E/2004/4-DP/2004/12, E/2004/5-DP/FPA/2004/2, E/2004/14, E/2004/34 (Part I)-E/ICEF/2004/7 (Part I), Add.1 E/2004/36; DP/2004/14, DP/2004/22, DP/2004/33; E/2004/L.11).

1. **Le Président** invite le Conseil à poursuivre l'examen du point 3 à l'ordre du jour qui comprend notamment un dialogue sur les politiques avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies. Les experts évalueront notamment les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, énuméreront les enseignements tirés depuis le dernier examen triennal et offriront au Conseil des suggestions sur les points à étudier plus spécialement lors du prochain examen triennal, tout en analysant les nouvelles orientations à suivre en matière de coopération internationale en vue de s'adapter aux changements survenus dans le monde et répondre aux nouveaux besoins.

2. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), modérateur, rappelle les débats antérieurs du Conseil qui ont souligné les progrès réalisés en matière de coordination au niveau de pays et les perspectives d'avenir des fonds et programmes et des institutions de Bretton Woods ainsi que celles des entités autonomes des Nations Unies qui ne sont pas implantées dans les pays. Le Conseil a également examiné les programmes lancés par les institutions du système des Nations Unies pour s'aligner sur les processus nationaux ainsi que les avantages du processus d'appropriation nationale devenu un principe fondamental au cours des dernières années.

3. **M. Malloch Brown** [Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], intervenant, se félicite du débat consacré aux questions de politique stratégique dans le cadre du présent examen triennal. Il s'avère dès à présent manifeste que des changements décisifs sont requis pour mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires ainsi que pour réformer les politiques existantes de manière à accélérer le rythme du développement à l'échelle mondiale afin de réaliser d'ici 2015 les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement. La réunion des chefs d'État et de gouvernement au mois de septembre 2005 offrira l'occasion à la communauté internationale de réaffirmer ses engagements passés et de concrétiser ses promesses. Il rappelle que l'Assemblée générale ne peut légiférer en matière de croissance, d'allègement de la dette ou de réformes nationales, mais il formule le vœu que les mesures voulues soient prises aux niveaux national et international dans ces domaines. On espère que la réunion au sommet permettra de déterminer les besoins d'investissements, les hypothèses de croissance, les capacités requises, les réformes indispensables et l'ordre des priorités. Il se demande toutefois si les organismes de développement du système des Nations Unies sont dotés des moyens nécessaires à la mise en œuvre et se trouvent en mesure de relever le défi si les donateurs et pays bénéficiaires de programmes assument leurs rôles.

4. Depuis le dernier examen triennal, de réels progrès ont été accomplis dans le domaine des activités opérationnelles au niveau de pays. Dans le cadre général des objectifs du Millénaire, le rôle d'appui des équipes de pays des Nations Unies dans la détermination des priorités nationales et l'intégration des objectifs dans ces dernières a été précisé et incorporé dans les directives et instruments appropriés. La mise en concordance des instruments d'analyse et de planification avec les priorités nationales et internationales a donné lieu à de nouvelles directives qui prennent pour point de départ les objectifs nationaux du Millénaire.

5. Commentant les améliorations réalisées en matière de coordination parmi les fonds et programmes, il relève que le présent examen triennal offre la possibilité d'analyser les progrès accomplis à ce jour ainsi que les diverses possibilités de les améliorer. Il estime que l'examen actuel doit inclure les cinq grande directions de réforme de l'Organisation

des Nations Unies, tout en soulignant que la réforme ne constitue pas un but en soi, mais doit être perçue comme un moyen de maximiser les ressources disponibles en faveur des pays en développement au niveau de pays et d'en rationaliser l'usage.

6. Le premier axe de la réforme requiert que l'ensemble des activités de développement s'inscrivent de façon cohérente dans une stratégie nationale de développement visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en veillant à ce que les documents stratégiques de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés y soient intégrés. Le second axe exige une simplification radicale des procédures et des cycles de programmation en vue d'appliquer les meilleures pratiques des donateurs et des pays, une nouvelle approche en matière d'appui budgétaire et la faculté de différencier la valeur ajoutée de la complexité administrative. Le troisième axe de la réforme veut que les activités de développement des Nations Unies portent sur les domaines où elles jouissent d'avantages comparatifs, notamment le renforcement des institutions, le plaidoyer et les situations spéciales de développement telles que la consolidation de la paix. S'agissant du quatrième axe, un effort déterminé doit être fait pour rationaliser la présence du système des Nations Unies dans le pays pour en assurer une efficacité optimale tout en évitant des coûts administratifs exagérés. Enfin, en cinquième lieu, il convient de renforcer le système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays pour assurer l'impulsion voulue et la cohérence stratégique des réformes.

7. À cet égard, il pense que le renforcement du réseau des coordonnateurs résidents et des équipes de pays ainsi que de leur obligation redditionnelle s'avère indispensable, vu qu'ils représentent au niveau de pays le principal lien entre fonds et programmes, organismes et institutions spécialisées au niveau opérationnel des activités de développement du système des Nations Unies. Bien qu'une évaluation indépendante récente ait montré que le calibre des représentants résidents s'était amélioré, le sentiment général prévalant est que ces efforts d'amélioration doivent être poursuivis. Bien que le PNUD gère et appuie le réseau des coordonnateurs résidents, tous les membres de l'équipe de pays ainsi que leurs sièges doivent se sentir parties prenantes à part entière. Dans les pays où les responsabilités du coordonnateur résident sont particulièrement étendues, la pratique de nommer un directeur de pays pour

administrer les opérations du PNUD au jour le jour devrait être généralisée de manière à permettre au coordonnateur résident d'orienter l'appui de l'équipe de pays vers les priorités nationales tout en conservant le contrôle général des ressources et de l'expertise du PNUD dans ce pays.

8. Afin d'augmenter le sentiment d'appropriation au sein du système des Nations Unies, il estime souhaitable de favoriser la nomination d'un nombre accru de coordonnateurs résidents externes au PNUD. Il invite les organismes du système à présenter des candidats qualifiés, et tout particulièrement des femmes. Le PNUD reconnaît aussi la nécessité de nommer davantage de coordonnateurs résidents issus de pays du Sud.

9. Outre l'allègement du fardeau des coordonnateurs résidents, les changements proposés aux équipes de pays visent à obtenir un alignement stratégique axé sur les objectifs de développement du Millénaire par le biais de la programmation, des résultats obtenus par le personnel et de l'obligation de devoir rendre des comptes, outre le contrôle exercé par les directeurs régionaux membres du Comité exécutif du Groupe de développement des Nations Unies. Leur rôle à cet égard sera d'apprécier les résultats des équipes de pays tout en les motivant et en les guidant. Fournir des instruments et moyens nécessaires, faire respecter l'obligation redditionnelle, mettre l'accent sur la direction collégiale et sur le renforcement de l'esprit d'équipe, nommer des personnes reflétant la diversité de la communauté du développement, tels sont les moyens grâce auxquels il espère que le système des Nations Unies sera renouvelé au niveau de pays, en mettant en place des équipes qui renforceront les efforts mis en œuvre pour réaliser d'ici 2015 les objectifs de développement du Millénaire.

10. **M^{me} Bellamy** (Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), intervenante, constate que la sécurité est devenue un aspect intégral de l'aide humanitaire et des programmes de développement suite aux attaques délibérées visant le personnel et les locaux des Nations Unies ainsi que d'autres travailleurs humanitaires. Un appel a été notamment lancé en faveur d'un nombre accru de personnel professionnel spécialisé dans le domaine de la sécurité, du respect de normes minimales de sécurité opérationnelle, d'évaluation et d'analyse des risques. Un modèle d'évaluation des menaces et des risques comportant des normes plus sévères a été élaboré à l'intention des

lieux d'affectation à haut risque. Il convient aussi de recourir davantage sur le terrain aux homologues nationaux.

11. Au moment où le personnel humanitaire et de développement est de plus en plus actif dans les zones de conflit, sa liberté d'action – les zones d'intervention humanitaire – se voit soumise à des tensions sans précédent. À cet égard, il s'avère important pour les gouvernements et les administrations publiques d'assurer un accès sans risque et sans entrave aux populations dans le besoin. Rappelant qu'aujourd'hui des missions de l'Organisation des Nations Unies effectuent des tâches autrefois dévolues aux organismes de développement, elle souligne la nécessité pour ces missions et équipes de pays de collaborer de façon rationnelle et organisée.

12. En 2003, dans le budget approuvé par le Conseil de sécurité pour la totalité des opérations de maintien de la paix, plus de 500 millions de dollars étaient affectés à des activités qui ressemblent à des programmes de développement. La participation du personnel militaire dans des opérations de l'Organisation des Nations Unies a suscité diverses questions, notamment la nécessité de reconnaître les difficultés potentielles des relations entre personnel militaire et personnel humanitaire et d'anticiper la confusion susceptible de surgir dans l'esprit des bénéficiaires de l'aide lorsque cette dernière est également prodiguée par des soldats. Le personnel civil sur le terrain devrait être en mesure de s'acquitter de ses tâches dans le respect total des normes de sécurité sans courir de risques inutiles.

13. Des fonds supplémentaires sont requis pour appliquer et améliorer les normes minimales de sécurité opérationnelle ainsi que pour assurer une meilleure gestion de la sécurité, notamment en matière de formation et pour la mise en service et le fonctionnement efficace d'un système d'appui psychologique et de lutte contre le stress. À cet égard, elle invite le Conseil à appuyer le prochain rapport du Secrétaire général et la demande de fonds pour établir un système de sécurité unifié.

14. Elle saisit cette occasion pour commenter le rapport Greentree du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement qui examine les réformes issues de l'examen triennal, les nouvelles façons d'envisager les activités opérationnelles sur le terrain et la mise en œuvre de la Déclaration du

Millénaire et ses objectifs. L'UNICEF a récemment organisé sa première consultation avec les représentants, les comités nationaux, les directeurs du Siège et les représentants du personnel. Cette rencontre a fourni à l'ensemble du personnel de direction la possibilité d'examiner dans le contexte d'un monde en mutation les accords conclus à Greentree et de réitérer la nécessité d'améliorer les outils de programmation.

15. Dans le contexte général de la programmation nationale, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement doivent associer un produit de grande qualité à un processus de production efficient pour devenir des instruments moins lourds et plus flexibles, axés sur la matrice des résultats comme instrument d'élaboration des programmes, d'évaluation et d'obligation redditionnelle. L'élaboration des plans-cadres est souvent trop complexe, trop rigide et prend trop de temps. Elle espère que le Conseil voudra bien réitérer le rôle central du bilan commun de pays/plan-cadre pour l'aide au développement dans les activités de l'équipe de pays à l'appui des gouvernements. L'UNICEF continuera de promouvoir l'efficacité et la transparence à l'égard des gouvernements, des institutions et des donateurs. Des efforts supplémentaires s'imposent pour faire participer l'ensemble des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des plans-cadres, notamment les institutions spécialisées et celles de Bretton Woods, dans les limites fixées par leurs organes de gouvernance. Elle est d'avis que les équipes de pays et les États eux-mêmes tireraient de grands avantages de la consolidation de l'ensemble des activités du système des Nations Unies dans un cadre commun axé sur la réalisation des objectifs du Millénaire.

16. S'agissant de la mobilisation des ressources, elle reconnaît que le Consensus de Monterrey représente un changement majeur en matière de financement du développement. L'UNICEF participe au Groupe sur la mobilisation des ressources déterminé à Greentree et à la mise en place de mécanismes efficaces pour mobiliser l'aide de toutes les sources. Bien que la transition des secours d'urgence aux programmes de développement soit traitée comme point distinct des activités opérationnelles ou du débat consacré aux questions humanitaires, elle porte en fait sur des éléments de tous les deux. Elle espère que les membres du Conseil se joindront à leurs collègues humanitaires lors de l'examen de cette question et que la résolution

issue de l'examen triennal en fera état plus tard dans l'année.

17. **M^{me} Obaid** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], intervenante, prenant la parole au nom du Comité exécutif du pour le développement (GNUD), rappelle qu'en 2001 les organismes du système des Nations Unies avaient été invités à renforcer leur collaboration et à améliorer leur coordination afin d'être en mesure d'appuyer plus efficacement la réalisation des objectifs et buts des grandes conférences, en particulier les objectifs portant sur le développement et l'éradication de la pauvreté. Les membres du Comité exécutif du GNUD ont également été priés d'assurer une plus grande cohérence entre les cadres stratégiques élaborés par l'Organisation des Nations Unies et les stratégies de réduction de la pauvreté, outre l'étude des possibilités de simplifier encore davantage les règlements et procédures dans divers domaines clefs.

18. Elle se félicite d'être en mesure d'affirmer que les efforts de simplification et d'harmonisation ont été prioritaires en termes de programmation et de services ainsi que de locaux communs. La participation au processus d'harmonisation élargi étendra le champ d'action et l'impact potentiel du système des Nations Unies et améliorera l'efficacité des programmes. Les travaux des membres du Comité exécutif du GNUD en seront facilités et leur permettra de concentrer leur attention sur les questions de mise en œuvre et sur le renforcement des capacités des structures nationales, des systèmes et des ressources humaines. Les sujets délicats tels que les droits de l'homme seront abordés dans le cadre des dialogues nationaux sur les politiques ainsi que dans les plans nationaux de développement.

19. Depuis 2001, la participation des équipes de pays des Nations Unies aux processus nationaux s'est considérablement renforcée. Les équipes de pays ont fourni un appui important aux processus de la planification nationale, y compris, dans divers pays, à l'établissement des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Les liens entre ces derniers et les autres activités du système des Nations Unies ont été mieux cernés et consolidés.

20. La simplification et la rationalisation des règlements et procédures est ardue, tel est le premier enseignement qui a été dégagé. En outre, on a réalisé que l'adaptation à de nouveaux instruments et à d'autres procédures prend du temps et que la

planification préalable devait être mise en œuvre encore plus tôt pour un déroulement sans heurts des opérations. De manière générale, il est apparu avec netteté que l'application des nouvelles procédures a eu pour principal effet à ce jour de renforcer l'esprit d'équipe des équipes de pays. Bien que le processus puisse sembler fastidieux, l'impact positif du rapprochement des institutions des Nations Unies a été largement reconnu.

21. Chacun des organismes des Nations Unies étant ainsi informé des activités des autres organismes du système, ils peuvent œuvrer ensemble pour réaliser les objectifs communs de développement, outre la conscience collective de la nécessité d'une plus grande flexibilité, notamment durant les changements politiques et durant les conflits et les périodes d'après conflit. Cet aspect devra être souligné dans les directives pertinentes.

22. Il est rassurant de noter que dans des pays qui ont fait face à des changements politiques durant le processus, notamment l'Équateur, le Kenya et la Sierra Leone, les nouveaux instruments ont permis la flexibilité requise. Alors que les processus du bilan de pays/plan-cadre pour l'aide au développement devraient idéalement être alignés sur le processus national, la programmation a suivi les directives des conseils d'administration des fonds et programmes. De plus en plus souvent, des équipes de pays ont bénéficié d'une aide pour harmoniser leurs cycles de programmation avec ceux du pays tout en respectant les exigences de leurs conseils d'administration. En tout état de cause, le bilan de pays/plan-cadre a informé utilement les organes nationaux chargés de la planification et des stratégies, notamment les documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

23. Le recours à la matrice des résultats du plan-cadre s'est avéré être l'un des éléments les plus utiles en mettant en évidence mieux que dans le passé ce que les Nations Unies pouvaient offrir en tant que système ainsi que l'apport de chacun de ses organismes à la réalisation de ce résultat. La matrice a clarifié la place de l'Organisation dans le cadre des priorités nationales et des documents stratégiques de réduction de la pauvreté tout en lui fournissant un plan d'action. Les gouvernements se félicitent de n'avoir plus qu'un seul débat de planification avec plusieurs organismes à la fois, en portant l'attention sur un seul résultat escompté. Ceci a eu pour effet de renforcer le

sentiment d'appropriation nationale et une participation gouvernementale accrue.

24. Au cours de ces trois dernières années, au niveau de pays, le système des Nations Unies a davantage centré ses activités sur la réalisation des objectifs du Millénaire tout en mettant au point des mécanismes plus cohérents ainsi que des méthodes de planification et de programmation harmonisées. Nombre de directeurs régionaux et leurs équipes ont pris une part plus active pour consolider l'appui presté au processus du bilan de pays/plan-cadre. La coopération interinstitutions s'est manifestée concrètement sous forme de planification conjointe, de suivi et d'évaluation mixtes ainsi que dans les domaines de notation des résultats et d'organisation de carrière.

25. Il importe que les conseils d'administration récompensent ces efforts en simplifiant encore davantage leurs exigences. Les débats sur le futur système des Nations Unies ont eu tendance à porter essentiellement sur des processus tels que la simplification et l'harmonisation du bilan de pays et du plan-cadre pour l'aide au développement, la nécessité d'une cohérence accrue et d'une présence plus forte sur le terrain. Bien qu'il s'agisse là de sujets d'importance critique, ils ne doivent pas occulter pour autant le vrai but de la réforme : rendre le système des Nations Unies plus efficace et plus rentable pour mettre en œuvre ses engagements et répondre aux besoins des populations.

26. **M. Graisse** [(Vice-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)], intervenant, dit qu'au cours des trois dernières années, les fonds et programmes des Nations Unies ont modifié la programmation de leurs ressources suite au bilan commun de pays et au plan-cadre. Ils ont instauré des liens plus étroits avec les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement et trouvé de nouvelles formes de partenariat avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile. Les instruments clefs de la programmation pour le développement de ces organisations ont facilité le dialogue sur l'élaboration de la matrice des résultats du plan-cadre parmi l'ensemble des partenaires. Cette dernière se fonde sur la définition nationale des objectifs du Millénaire et des buts connexes. La coopération n'est pas une fin en soi mais davantage un moyen pour réaliser ces objectifs.

27. La pandémie de VIH/sida, la pauvreté, la faim et toute une série d'autres problèmes de développement ont continué de s'aggraver. Cette situation exige de garder sans cesse à l'esprit la Déclaration du Millénaire et ses objectifs de développement, à la fois au niveau des stratégies individuelles de chaque organisme du système et au sein du GNUD. Une mauvaise santé et la malnutrition, les infestations parasitaires, l'anémie, les déficiences en nutriments et la sous-nutrition scolaire constituent des facteurs sous-jacents du faible taux d'inscription scolaire, de l'absentéisme, de la médiocrité des notes et du taux élevé de défaillements de l'enseignement dans les pays en développement. Le PAM et l'UNICEF, en coopération avec d'autres partenaires, ont mis au point un train minimal d'interventions à mettre en œuvre dans un certain nombre de pays, notamment en Afrique.

28. En Afrique australe, les organismes des Nations Unies participent avec les gouvernements et des ONG internationales à des approches conjointes face à la crise du VIH/sida. Le choix d'un site commun et la programmation conjointe ont permis l'intégration des opérations d'urgence, des activités de relèvement et des programmes de développement. Le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions (RIASCO) a mis l'accent sur trois objectifs majeurs énoncés dans la Déclaration : la lutte contre le VIH/sida, la protection des groupes vulnérables en temps de crise et la nécessité de répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique. Le Bureau d'appui régional a fourni une assistance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe; ses partenaires ont offert direction et assistance technique pour la création d'opérations dotées d'un mandat spécifique, telles que l'Intervention prolongée de secours et de redressement du PAM. Ses partenaires ont également favorisé le processus d'évaluation de la vulnérabilité des parties prenantes, les approches ancrées dans les écoles et la programmation nutritionnelle ainsi que les pratiques agricoles, chaque fois avec une composante importante de lutte contre le VIH/sida.

29. **M. Malloch Brown** (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement), intervenant, a donné aux délégations les informations les plus récentes relatives au Fonds de solidarité mondiale. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement tunisien et le PNUD ont adressé des invitations aux membres du Comité de haut niveau du

Fonds. À ce jour, sept acceptations ont été reçues. Malheureusement, le Fonds de solidarité mondiale n'a pas encore de ressources financières et à cet égard, il compte sur l'aide du Comité de haut niveau. Sa première réunion a été provisoirement fixée le 17 septembre 2004 à New York.

30. **M. Al-Nasser** (Qatar), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, annonce qu'il se félicite de la création du Comité de haut niveau du Fonds de solidarité mondiale, lequel constitue une approche novatrice de financement du développement. Il formule le vœu que le Comité sera en mesure de présenter des propositions concrètes, notamment en matière de mobilisation des ressources, lors de sa première réunion prévue en septembre, et que la communauté internationale, y compris le secteur privé, la société civile et les gouvernements, offriront des contributions volontaires au Fonds.

31. **M. Davidse** (Observateur des Pays-Bas) prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit qu'il souscrit au programme d'action présenté par l'Administrateur du PNUD ainsi qu'à l'importance accordée à l'appropriation nationale, à l'harmonisation et à la rationalisation du système au niveau de pays ainsi qu'au renforcement des fonctions du Coordonnateur résident.

32. Il appuie également les efforts menés pour améliorer la sécurité sur le terrain évoquée par la Directrice générale de l'UNICEF et fait sienne la demande aux États Membres de traduire en justice les auteurs de violences à l'encontre du personnel du système des Nations Unies, tout en relevant que la gestion des risques ne doit jamais mener à l'aversion de tout risque. L'Organisation ne saurait travailler au sein d'une forteresse. Il rend hommage à tous les personnels qui travaillent dans des situations difficiles. Il transmet aussi à la Directrice générale ses félicitations pour les travaux du Groupe de travail sur les problèmes de transition.

33. Il partage l'opinion que la réunion de haut niveau prévue en 2005 sera cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire tout en soulignant l'importance de l'examen triennal. Les partenaires du développement doivent être prêts à relever ce défi; il est de l'avis des orateurs précédents sur l'importance d'un appui à l'appropriation nationale par le biais d'une présence du système des Nations Unies plus efficace, plus cohérente et plus concertée.

34. Bien que les fonds et programmes aient procédé à des améliorations dignes d'éloges en matière d'harmonisation, les institutions spécialisées doivent encore être mieux intégrées dans ce processus. Il invite les intervenants à émettre des suggestions sur les moyens de le réaliser. Il apparaît également de façon claire que le réseau des coordonnateurs résidents est la clef d'une meilleure coopération avec les institutions de Bretton Woods qu'aucun des orateurs n'a mentionnées.

35. Il s'interroge sur la manière dont le système des Nations Unies peut assurer une meilleure participation des ministères et de la société civile au processus d'examen triennal et sur la façon de traduire cette participation en dialogue sur les politiques en amont. Une plus grande synergie au sein du système des Nations Unies au niveau local est susceptible d'y contribuer. Une question connexe concerne la façon de promouvoir l'appropriation nationale d'activités analytiques telles que le bilan commun de pays.

36. L'égalité entre les sexes n'est pas seulement un objectif important en soi, elle est d'importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire vu qu'une société ne saurait prospérer en laissant de côté la moitié de sa population. Le succès d'une politique d'inclusion des femmes requiert un engagement ferme des gouvernements et des organisations internationales ainsi qu'une mobilisation adéquate de ressources financières et humaines. Il invite le système des Nations Unies à consolider ses mécanismes de contrôle interne sur l'application des principes d'égalité entre les sexes et du renforcement des capacités à cet égard. Néanmoins, les efforts en faveur de l'autonomisation des femmes n'auront de résultats durables que s'ils sont lancés et dirigés par les pays mêmes; l'intégration des dimensions sexospécifiques à chaque pays dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi du bilan de pays/plan-cadre et des documents stratégiques de réduction de la pauvreté constituent un élément stratégique essentiel pour réaliser les objectifs du Millénaire.

37. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) dit qu'il est clair que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent apporter à nouveau à la communauté des donateurs la preuve de la capacité de l'Organisation de jouer son rôle de chef de file au sein des organes d'assistance multilatérale internationale. Il souscrit au point de vue selon lequel les critères d'appréciation doivent porter sur la coordination et la cohérence des

activités des organismes du système au niveau de pays et sur l'utilisation optimale des ressources disponibles. Les fonds et programmes ont fait de réels progrès dans le domaine de la coordination et de la synergie de leurs activités tout en maximisant l'efficacité des paramètres clés de leur programmation; les réformes additionnelles doivent être pragmatiques, équilibrées et porter essentiellement sur les faiblesses existantes.

38. Il invite les intervenants à évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme de simplification et d'harmonisation pour la période 2002-2004, de faire état de leurs priorités à venir dans ce domaine et des ressources financières et humaines requises à cet effet ainsi qu'à déterminer si la simplification et l'harmonisation doivent continuer à constituer la composante la plus importante de la réforme, et le cas échéant, pourquoi.

39. Il les invite également à formuler des propositions sur les moyens d'assurer un financement et un appui administratif adéquats au réseau des coordonnateurs résidents; de faire part de leurs observations sur la proposition qui figure dans le rapport sur le Séminaire de Greentree du GNUD relative au renforcement de l'autorité des coordonnateurs résidents sur la mise en œuvre du plan-cadre de l'aide au développement; et d'analyser de quelle façon cette initiative est susceptible d'affecter la coopération bilatérale avec des pays bénéficiaires et des fonds et programmes spécifiques.

40. Les intervenants sont également priés de dire à quel point la coopération entre fonds, programmes et institutions spécialisées au niveau de pays répond effectivement aux priorités de l'aide au développement tout en faisant part de leurs observations sur les principales difficultés et perspectives d'avenir dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les nouveaux modèles relatifs à la présence des institutions spécialisées sur le terrain, la disponibilité des ressources à cette fin parmi les fonds et programmes, la division du travail parmi les institutions spécialisées en vue d'éviter la concurrence entre projets de développement ainsi que la coopération interinstitutions dans le relèvement après les conflits et le développement.

41. **M. Hachani** (Tunisie) dit que le Fonds de solidarité mondiale doit fournir à la communauté internationale un nouvel outil pour combattre la pauvreté et la marginalisation par le biais de petits

projets multisectoriels dans les pays les moins avancés, en faisant appel à des contributions volontaires. La Tunisie a été le premier pays à proposer la création du Fonds et s'est engagée à le rendre rapidement opérationnel. Il espère que le Comité de haut niveau formulera des recommandations tout en proposant au Fonds une stratégie de mobilisation des ressources destinées à l'élimination de la pauvreté; ces recommandations peuvent aussi constituer une contribution aux préparatifs de la réunion de haut niveau prévue en 2005.

42. **M. Sunaga** (Japon) souligne la nécessité d'une coordination accrue parmi les fonds et programmes et d'une problématique du développement axée sur le bien-être des populations. Il se félicite par conséquent de la mention de la sécurité humaine, un domaine dans lequel des personnes non spécialisées peuvent jouer un rôle important. Il espère que cet aspect sera mis en évidence lors de l'examen triennal.

43. **M. Yao Wenlong** (Chine) déclare qu'il convient de faire en sorte que les ressources, notamment les ressources ordinaires, soient un objectif majeur de l'examen triennal des activités opérationnelles; les fonds et programmes doivent établir des plans de financement pluriannuels. Il demande aux intervenants de faire part de leurs suggestions sur les diverses possibilités de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire par le biais de réformes entreprises au niveau de pays.

44. **M. Rosenthal** (Guatemala) relève que les organismes des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, ont fait des progrès notables en matière de collaboration. Toutefois, ni les cinq grands axes de la réforme, évoqués par l'Administrateur du PNUD, ni les quatre questions posées par la Directrice exécutive du FNUAP, n'ont soulevé le problème des ressources, sans doute parce que les directeurs des programmes pensent que cet aspect est davantage du ressort de leur Conseil d'administration. Mais cet aspect constitue un sujet de débat légitime pour le Conseil parce que les ressources ont une incidence sur sa capacité d'orienter les activités opérationnelles ainsi que sur la coordination des objectifs nationaux et internationaux en vue de réaliser les objectifs du Millénaire. Il invite l'Administrateur du PNUD à expliquer pourquoi un montant approprié de ressources ordinaires constitue un préalable pour l'obtention de meilleurs résultats sur le terrain. Il invite également la Directrice exécutive du

FNUAP à dresser un tableau des incidences du retrait de la contribution du plus important de ses donateurs, en dépit de la grande importance du Fonds pour la communauté internationale.

45. Le rôle du Conseil dans les activités des programmes de l'Organisation des Nations Unies est ambigu; officiellement, ils sont des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, dotés de leurs propres Conseils d'administration. Néanmoins, le Conseil est perçu comme l'organe intergouvernemental tenu pour responsable de la coordination de leurs activités. Il se demande de quelle manière le Conseil peut les appuyer davantage dans leurs activités.

46. Finalement, il partage les vues de la Directrice générale de l'UNICEF sur l'importance d'assurer la sécurité du personnel du système des Nations Unies. Il se demande si le Conseil ne devrait pas renforcer les liens entre la coopération au développement et la coopération humanitaire; les programmes devraient aussi coopérer plus étroitement avec les opérations de maintien de la paix.

47. **M. Gobinathan** (Inde) demande comment les problèmes de coordination sur le terrain rencontrés par les entités du GNUD, les institutions spécialisées et celles de Bretton Woods et d'autres organes des Nations Unies sont résolus et comment le système de coordination au niveau du terrain faisait face à la multitude des opérations. S'agissant de la simplification et de la coordination, sa délégation, comme tous les pays en développement en général, note avec inquiétude la suggestion de mettre en place un système élargi de coordination aligné sur l'OCDE. Cela reviendrait à imposer les procédures et les normes harmonisées d'un groupe particulier de pays au restant du système des Nations Unies, sans donner aux pays en développement la possibilité de participer à l'élaboration de ces directives et normes. Sa délégation, comme d'autres, est persuadée que l'attrition des ressources ordinaires exerce des effets néfastes sur la gestion et la coordination de manière générale.

48. En ce qui concerne les indicateurs, il est préoccupé par la série de microprocessus lancés par le système des Nations Unies pour le développement en vue d'adopter des indicateurs au niveau de pays, alors que des processus intergouvernementaux existent au sein des Nations Unies pour adopter un ensemble d'indicateurs communs. Plus précisément, il se

demande comment le système des Nations Unies fera pour harmoniser des systèmes d'indicateurs dans des domaines aussi délicats que la gouvernance et la réforme du secteur public, deux sujets explosifs dans nombre de pays bénéficiaires. Le vœu du système des Nations Unies pour le développement d'entamer un dialogue sur les politiques avec les pays bénéficiaires incite à la prudence vu que, selon lui, le GNUD ne dispose pas des ressources voulues à cet effet. De surcroît, une telle démarche est contraire à l'impartialité, à la neutralité et à l'objectivité du système des Nations Unies pour le développement.

49. Il est décevant qu'aucun des intervenants ne se soit référé aux conclusions de la onzième session de la CNUCED qui s'est achevée il y a à peine 15 jours alors que le besoin pour les pays en développement d'avoir une marge de manœuvre y a été souligné. Il souhaite également savoir comment le GNUD entend jouer un rôle plus important dans la coopération Sud-Sud afin de l'intensifier.

50. **M^{me} Rivington** (Canada) se félicite des progrès enregistrés depuis le dernier examen triennal, tout en prenant note des cinq directions de réforme proposées par l'Administrateur du PNUD ainsi que du rôle considérable attribué à l'alignement sur les stratégies nationales de développement. Soulignant l'importance du dialogue en cours sur la sécurité du personnel du système des Nations Unies, elle se demande si les chefs des fonds et programmes ont à leur disposition les instruments requis pour traiter de la sécurité de leur personnel ou si ce dernier aspect ne devait pas devenir un élément de l'examen triennal. Sa délégation estime fort utile la matrice des résultats et escompte bien qu'il sera tenu compte d'une analyse détaillée de l'égalité entre les sexes dans les résultats, dans l'énoncé des objectifs des programmes et dans la matrice qui seront soumis aux Conseils d'administration cet automne. Constatant que les Conseils d'administration des fonds et programmes ont fermement établi au fil des années un ensemble de procédures, il importe aujourd'hui d'examiner les possibilités de les simplifier dans le respect de la responsabilité des États membres en matière de gouvernance et de supervision.

51. **M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) se félicite des efforts en cours des entités, organes et organismes du système des Nations Unies en matière d'harmonisation et de simplification. Bien que le plan-cadre soit une réussite dans son pays, le processus peut néanmoins être encore amélioré. Relevant que les

réformes ne sauraient être meilleures que les politiques et plans-cadres existants au niveau des pays, il déclare que les réformes dans son pays se sont fondées sur les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, sur le plan-cadre pour l'aide au développement ainsi que sur les perspectives de développement de la Tanzanie à l'horizon 2025 qui tous s'inspirent des objectifs du Millénaire. Toutefois, le succès du plan-cadre dans son pays de même que celui des réformes nécessitent des ressources pour obtenir un impact durable. En d'autres termes, les organismes des Nations Unies ainsi que les pays bénéficiaires requièrent une assistance pour mettre en œuvre leurs réformes.

52. La communauté internationale doit faire davantage pour assurer sur le terrain la sécurité du personnel du système des Nations Unies, bien que les pays bénéficiaires ont un rôle tout aussi vital à jouer pour offrir des conditions de sécurité à ce personnel tout en conservant le caractère humanitaire de ces organismes. Son pays, par exemple, fournit des services de police civile dans les camps de réfugiés afin d'assurer que ces camps conservent un caractère humanitaire et civil suite aux attaques dont les réfugiés ont été victimes. Dans le cadre de l'intégration régionale en cours ou de la coopération Sud-Sud, il se demande comment les organismes des Nations Unies mobiliseront l'aide pour la mise en œuvre de mécanismes tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

53. **M. Dick** (Royaume-Uni) souhaite savoir quelles tâches administratives et quels processus peuvent être simplifiés, voire abandonnés et aussi quelles économies pourront être faites sur les montants présentement affectés par chaque organisme à l'analyse et à la planification, lorsque le programme de simplification et d'harmonisation sera adopté par les équipes de pays de manière à ce qu'une plus grande partie des ressources mises à la disposition de l'Organisation, puisse être directement affectée au niveau de pays à la réalisation des objectifs du Millénaire.

54. **M^{me} Rosito** (Observateur du Brésil) requiert des précisions sur l'évolution de la coordination des politiques au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et sur la façon dont celui-ci ou d'autres mécanismes pourraient être utilisés pour améliorer la coordination. Elle se demande quelle serait le meilleur lieu pour que les stratégies nationales se manifestent.

Elle se demande également si la rationalisation du budget national est susceptible d'accroître l'afflux de l'aide extérieure si précieuse.

55. **M. Al-Nasser** (Qatar) prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se déclare préoccupé par les nouveaux mécanismes de simplification et d'harmonisation des programmes, qui ont encore élargi le champ des procédures au lieu de les simplifier tout en faisant supporter leur lourd coût aux Gouvernements. Alors que des fonds sont disponibles pour une gamme limitée de projets mis en œuvre de façon efficace, il importe d'avoir accès à un financement adéquat, certain et prévisible. Il se demande si les donateurs et les directeurs des fonds et programmes accordent l'attention nécessaire aux questions de financement, conformément aux engagements pris à Monterrey. En outre, des mesures devraient être prises par le système des Nations Unies pour renforcer les capacités nationales et assurer une véritable interaction entre les organismes des Nations Unies pour le développement et les cadres de la coopération Sud-Sud.

56. **M. Requeijo Gual** (Cuba) s'enquiert s'il existe une estimation du montant des ressources qui serait dégagé si la cohérence des fonctions entre fonds et programmes était réalisée. Une partie considérable de l'aide au développement est dépensée pour des notes d'hôtel, des indemnités de subsistance, des assurances maladies et des billets d'avion de plus en plus coûteux, dépenses sans ajout de valeur réelle aux projets visant à améliorer les conditions d'existence des populations les plus démunies du monde. Tout en partageant les préoccupations légitimes exprimées à propos de la sécurité du personnel, sa délégation est d'avis que les ressources économisées grâce à une meilleure cohérence des activités opérationnelles devraient être affectées à des programmes nationaux par tous les fonds et organismes concernés.

57. **Le Président** se demande si un cadre de pays unifié et intégré suscitant l'engagement de toutes les organisations est dans l'ordre du possible. Il serait intéressant de savoir comment les pays bénéficiaires pourraient prendre la direction des opérations. Se référant à l'accent placé sur une coordination accrue et sur de meilleurs résultats, il se demande si une attention suffisante est attachée aux incidences de ces changements ainsi que des réformes sur la prestation de l'assistance technique visant à améliorer les capacités productives des pays en développement. Il

serait également intéressant de connaître ce que le Conseil et le processus intergouvernemental sont en mesure de faire pour relier plus étroitement les processus aux résultats.

58. **M. Malloch Brown** (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement), intervenant, exprime ses remerciements au Qatar pour sa présidence et sa direction du Groupe des 77 ainsi que pour son annonce de contribution au Fonds de solidarité mondiale. Un tel appui provenant d'un donateur est digne d'éloges, à l'instar du geste fait par l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde en mettant des ressources à la disposition du Fonds d'affectation spéciale du GNUM aux fins de mise en œuvre. La véritable impulsion au cours des dernières années n'est pas tant le fait de la coordination exercée par les chefs de secrétariat, mais est due davantage aux initiatives des Directeurs régionaux qui demandent aujourd'hui aux Directeurs de pays de leur rendre des comptes tout en les évaluant en tant que membres de l'équipe de pays dans le contexte du bilan de pays et du plan-cadre. Des voies analogues devraient être trouvées pour susciter la cohérence et la coordination requises de la part des institutions spécialisées. Il espère pouvoir utiliser le thème proposé par le Secrétaire général pour le prochain séminaire du CCS afin de faire progresser la situation à ce niveau. Il a le sentiment que l'Union européenne aurait pu faire en sorte que les programmes des Nations Unies offrent de meilleurs résultats dans les pays ressortant de la Commission économique pour l'Europe.

59. Ainsi que requis par les conclusions de la onzième session de la CNUCED, il aurait dû également faire rapport dans son allocution initiale sur la coopération Sud-Sud qui devient une très importante modalité de développement ainsi que sur les activités des institutions de Bretton Woods. Le processus d'élaboration des documents stratégiques de réduction de la pauvreté doit s'aligner sur les objectifs du Millénaire. Il pense que le système des Nations Unies et ses partenaires sont sur le point de révolutionner la coopération au développement. La baisse constante au cours de la dernière décennie de l'aide publique au développement (APD) a été inversée et les ressources accrues affectées aux secteurs de la santé et de l'éducation doivent faire l'objet d'une gestion efficace de la part des Ministères techniques concernés.

60. S'agissant du cadre de l'aide au développement et du rôle de l'Organisation, il déclare que les activités du

système des Nations Unies devraient s'inscrire dans le cadre tracé par le dialogue national et qu'il appartient aux Gouvernements d'élaborer sur mesure leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Les pays à revenu intermédiaire qui ne préparent pas de documents stratégiques de réduction de la pauvreté doivent recourir au meilleur plan de développement disponible afin de pouvoir déterminer les priorités dans l'affectation des ressources et leurs options. En résistant aux tentatives de leur imposer de l'extérieur des choix politiques, les pays en développement ne doivent pas pour autant négliger le dialogue à propos des politiques en veillant à ce que le processus reste intact. À cet égard, le système des Nations Unies peut apporter une assistance afin de renforcer les capacités techniques nationales tout en aidant les Gouvernements à utiliser de la façon la plus efficace possible les ressources en augmentation de l'APD.

61. De son point de vue, le Conseil devrait réaffirmer l'importance de la coopération au niveau de pays ainsi que celle du Coordonnateur résident au sein de l'équipe de pays. Il devrait également affirmer que ce n'est pas uniquement la quantité des ressources qui est cruciale, mais aussi leur qualité.

62. **M^{me} Bellamy** (Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), intervenante, souligne la nécessité de simplifier le plan-cadre pour l'aide au développement, en attribuant la place centrale au Coordonnateur résident de manière à préserver la nature globale du dialogue sur le développement. Vu que les membres des équipes de pays travaillent mieux ensemble aujourd'hui, ils deviennent aussi plus aptes à mieux appuyer les priorités nationales. Le document de l'UNICEF sur les enseignements à tirer signale les secteurs où il importe d'apporter des changements. Le ton du dialogue a glissé de l'espoir à l'expérience éclairée qui permet à tous les partenaires du développement d'avoir un impact.

63. Quant aux ressources, nombre d'actions positives ont été lancées depuis la Conférence tenue à Monterrey, mais les ressources ordinaires demeurent une grave préoccupation pour tous les organismes du système. Le Conseil pourrait jouer un rôle déterminant lors de la transition de l'aide humanitaire à la coopération au développement vu que la réforme entreprise à l'échelle du système s'étend en s'intensifiant. L'UNICEF a cessé de conduire des analyses de situation parce que le bilan de pays constitue une meilleure méthode pour définir les

besoins. Au moment où l'accent passe de l'aide humanitaire au développement, le Conseil souhaitera peut-être examiner la problématique des divers organismes sur les questions de développement. Il ne s'agit pas seulement d'une question de cohérence entre organismes, mais également de la perception qu'en ont les donateurs et les ministères sectoriels ainsi que leurs partenaires de la société civile. Le défi posé par la sécurité, qu'elle ait trait aux services de base ou à la stabilité nationale, est relevé par les organismes du système, mais les Gouvernements nationaux ont un rôle central à jouer pour offrir un environnement sûr qui permette aux personnels de l'aide humanitaire et du développement de travailler.

64. Pour ce qui est des différences en matière de stratégies de mise en œuvre et d'instruments de programmation entre les institutions des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, elle déclare que les pays qui sont membres des Conseils d'administration des institutions spécialisées, devraient faire jouer leur influences pour faire aboutir les réformes et instaurer la meilleure synergie possible avec les institutions de Bretton Woods.

65. **M^{me} Obaid** (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population), intervenante, déclare que si l'Organisation et ses États membres s'attellent aux opérations de développement en qualité de partenaires, il incombe néanmoins aux États de prendre les décisions en fonction de leurs priorités de sorte que la question d'imposer un contrôle externe ne se pose pas. Les programmes du FNUAP sont exécutés par des organes gouvernementaux ainsi que par des ONG. Vu les signaux reçus à certains moments, il n'est pas vraiment clair si les Gouvernements souhaitent travailler sur une base individuelle ou collective avec les organismes des Nations Unies.

66. Le FNUAP étudie les incidences sur la programmation et sur le budget de l'intégration paritaire des femmes au sein du personnel. En outre, les objectifs de santé maternelle ainsi que d'autonomisation des femmes requièrent que les organismes des Nations Unies, les Gouvernements, les donateurs et autres partenaires renforcent leurs capacités pour mener des analyses sur la condition des femmes. Elle espère qu'elle recevra des commentaires sur l'étude que le FNUAP a publiée récemment sur l'égalité des sexes, la culture et les droits de l'homme.

67. Les Conseils d'administration conjoints devraient recourir à des méthodes de travail flexibles afin de donner la priorité aux questions de fond et pour partager de façon efficace les expériences. Parmi les exemples de résultats concrets en matière de simplification et d'harmonisation, il importe de citer le fonds conçu pour l'Iraq, administré par un seul organisme pour les autres entités participantes, le Fonds d'affectation spéciale du GNUM, ainsi que les évaluations des besoins durant la période de transition menées au Libéria et en Haïti. La mise en commun du personnel technique et des ressources représente une autre voie pour assurer que le maximum des ressources soit directement affecté au financement des programmes. De surcroît, le FNUAP examine les possibilités d'établissement de rapports et d'audits mixtes afin de diminuer les coûts de transaction des gouvernements. Le Fonds a aussi des arrangements bilatéraux internationaux avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé qui ont été reproduits à l'échelon national. De plus, Dans ses relations avec l'Union africaine, la programmation du FNUAP en Afrique s'inscrit dans le cadre du NEPAD. La coopération Sud-Sud sera une priorité lors du prochain examen sur la réalisation des objectifs du Millénaire.

68. Finalement, le FNUAP participera au dialogue national afin de multiplier les effets de ses modestes investissements de lancement. Elle formule le vœu qu'outre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, les deux Banques africaine et asiatique de développement ainsi que d'autres donateurs seront incités à répondre de façon généreuse compte tenu de l'utilisation judicieuse des fonds par le FNUAP et du taux de croissance de la population mondiale.

69. **M. Graisse** (Vice-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial), intervenant, reconnaît qu'il est exact que la plus grande partie de l'augmentation des ressources reçues par les organismes du système des Nations Unies a été affectée aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire plutôt qu'au secteur du développement. Nombre de Directeurs de pays se demandent si le moteur du développement tel qu'il est conçu s'est révélé tellement économique sur le plan de la consommation que les donateurs sont moins pressés de l'alimenter en carburant. Il ne subsiste aucun doute que la localisation à Rome de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Fonds international

de développement agricole donne au PAM un avantage certain en termes de coopération interinstitutions. À l'heure actuelle, de nouveaux pays du Sud, tels que l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Inde, sont devenus des contributeurs importants du Programme et il leur est reconnaissant d'avoir ouvert cette voie.

70. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales), Modérateur, remercie tous les participants qui ont pris part aux débats.

La séance est levée à 13 heures.